

Royaume du Maroc

Éléments d'intervention à la table ronde relative au secteur forestier, COP13, 3 décembre 2016

MERCI MONSIEUR LE PRESIDENT, EXCELLENCES, Mesdames et Messieurs,

.....

Tout d'abord, je tiens à remercier, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, le peuple et le gouvernement du Mexique, d'avoir bien voulu abriter les travaux de cette 13ème conférence dédiée à la biodiversité, et de les féliciter pour l'effort qu'ils ont consenti pour son bon déroulement. Je tiens également à féliciter la Présidence mexicaine et le secrétariat de la Convention, d'avoir introduit la thématique consacrée aux forêts dans les tables rondes de ce Segment de haut niveau, dédiée à l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.

En effet, l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier constitue un pilier fondamental de l'intégration du développement durable dans les Programmes de développement. Cette orientation constitue un choix stratégique considérable pour le Maroc, et ce en dépit des défis du développement économique à relever, porté par un cadre institutionnel rénové, qui inscrit le pays dans la voie d'une économie verte et durable.

Sur le plan législatif, l'adoption au Maroc d'une loi-cadre portant Charte Nationale sur l'Environnement pour un développement durable, qui vient renforcer l'arsenal juridique spécifique au patrimoine forestier national, a guidé les actions des institutions publiques et privées, pour réaliser un développement économique et social dynamique, qui intègre les considérations environnementales, notamment celles liées à la protection et la conservation de la biodiversité. Cet arsenal juridique, vieux d'un siècle, à l'image de l'administration forestière marocaine, s'est vu actualisé au fur et à mesure, en vue de sa mise en cohérence avec les défis à relever, actuels et futurs, dans la perspective des Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030.

Sur le plan écologique, le Maroc dispose d'un patrimoine forestier riche et diversifié. Il couvre une superficie de 9 millions d'hectares, dont 5,8 millions boisées, avec un taux de couverture variant de 4 à 42%, des territoires des régions du Royaume.

Ce patrimoine constitue de ce fait une composante majeure dans les grands équilibres environnementaux du pays, et un réceptacle essentiel de la biodiversité continentale (2ème dans le bassin méditerranéen), qui se traduit par la présence de 154 SIBE dont 10 sont érigés en parc nationaux, et 24 sites Ramsar et 4 grandes réserves de biosphère. Cependant, les formations forestières marocaines qui évoluent sous un climat méditerranéen, offrent des vulnérabilités induites par les conditions climatiques. Cette vulnérabilité constitue désormais une préoccupation majeure pour le pays.

Sur le plan socio-économique, le secteur forestier marocain contribue à l'économie nationale pour près de 2% au PIB agricole. Il génère des recettes importantes au profit des populations usagères, qui représentent près de la moitié de la population rurale.

En outre, le secteur forestier participe à hauteur de 30% des besoins de bois d'œuvre et d'industrie (600.000 m³/an), 18% du bilan énergétique national (11 millions de m³/an, soit 4 millions de tonnes équivalent-pétrole), 4% de l'offre mondiale du liège (150.000 quintaux/an) et 17% des besoins du cheptel (équivalent de 15 millions de quintaux d'orge).

Par ailleurs, il procure 8 à 10 millions de journées de travail par an, soit l'équivalent de 50.000 emplois permanents.

La contribution la plus importante des forêts est la protection des sols contre l'érosion, la conservation des ressources en eau dans les bassins versants, la protection des infrastructures hydrauliques, la protection de la faune et flore sauvages ainsi que la préservation de la biodiversité.

Sur le plan stratégique, et tenant compte des défis majeurs à relever, notamment :

- **La restauration et la recherche de nouveaux équilibres écologiques ;**
- **La conservation des ressources en eau L'appréhension de l'étendue et la cadence de la désertification et de la dégradation ;**
- **L'instauration d'une démarche de développement intégré des espaces forestiers.**

Afin de promouvoir la cogestion durable du secteur forestier, le Maroc s'est doté d'instruments stratégiques composant le Plan National Forestier, à savoir : l'étude nationale sur les aires protégées, le plan d'action national de lutte contre la désertification, le Plan Directeur de Reboisement, le Plan national d'aménagement des bassins versants le plan directeur de lutte contre les feux de forêts, la stratégie nationale de la santé des forêts.

Les orientations conséquentes de ces stratégies portent sur un **programme stratégique qui s'appuie sur l'approche de la participation et du partenariat**, et concernent un territoire et un écosystème donnés, qui concilie entre les objectifs de la conservation de la biodiversité forestière nationale et la nécessité de répondre aux besoins des populations en la matière. Les objectifs stratégiques du programme consacrent la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers et visent :

- i) La sécurisation du domaine forestier sur 9 millions d'hectares, tout en garantissant le droit d'usage ;
- ii) La consolidation de la consistance du couvert forestier par le reboisement à base d'essences autochtones ;
- iii) La régénération et l'amélioration sylvopastorale ;
- iv) La maîtrise de l'érosion hydrique sur 1,5 million d'hectares ;
- v) La réhabilitation des habitats et réintroduction de certaines espèces disparues dans leurs milieux naturels (faune saharienne).
- vi) La conservation et la valorisation de la biodiversité et l'amélioration de la contribution des produits forestiers locaux à la couverture des besoins de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que l'amélioration de la compétitivité des filières forestières ;
- vii) La promotion d'une économie forestière sociale en faveur des populations usagères.

Parmi les résultats de ce programme, et dans le registre de la sécurisation foncière du domaine forestier. Sur les 9 millions d'hectares du domaine forestier, seulement 2% de la superficie (240.000 ha) reste à délimiter.

Le volet de la réhabilitation des écosystèmes forestiers a enregistré également une augmentation du rythme de la reconstitution des forêts avec 45.000 ha par an.

Des actions de lutte contre l'érosion hydrique ont permis le traitement de 800.000 ha, à travers la mise en œuvre de **86 projets intégrés dans 18 bassins versants prioritaires** au niveau de 40 provinces pour la lutte contre l'envasement des barrages et les risques d'inondations.

Les actions de lutte contre l'ensablement ont connu un renforcement notable à travers notamment la fixation de 45.000 ha de dunes dans 18 provinces et la création de 7 ceintures vertes dans les provinces à climat aride.

La mise à niveau du cadre juridique a porté sur :

- i) La promulgation de la loi sur les aires protégées et la loi sur la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages) ;
- ii) L'actualisation des lois sur la chasse et sur la pêche dans les eaux continentales ; et

S'agissant des incendies de forêts, une réduction significative des superficies touchées par incendies a été enregistrée, en passant de 13 ha/incendie entre 1960 et 2003 à 3,4 ha/incendie en 2015. Ceci grâce à l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de gestion des risques.

Au terme de mon intervention, il est à signaler que les forêts sont désormais à la croisée des chemins des 3 Conventions de Rio, et de ce fait, constituent un pôle incontournable dans la mise en œuvre de leur plan d'action. Ce constat a été fortement appuyé par l'engagement du Royaume du Maroc en faveur de l'environnement, comme illustré récemment par l'organisation à Marrakech, le mois dernier, de la 22ème Conférence des Parties à la Convention sur les Changements climatiques. La réussite de cette COP sur le sol marocain, et les résultats atteints en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris impulsent un élan indéniable à l'action environnementale, élan qui permet également de capitaliser pour l'action en faveur de la biodiversité. Cet engagement s'est traduit par le lancement d'une initiative pour le renforcement de l'action en faveur des forêts de la région « Med-sahel », en parfaite synergie avec toutes les plateformes intervenant dans cette région du monde. Nous vous demandons d'appuyer cette initiative, qui est d'un grand intérêt pour l'avenir de la biodiversité combien vulnérable dans cette région.

Merci Mr le président